



La Terre des Enfants
Ecole parentale inspirée par
la pédagogie Montessori



**Association
Graines d'Eveil**
Promouvoir les pédagogies actives et
différenciées dans le Nord Deux-Sèvres

Modalités d'inscription Rentrée septembre 2020

Comme toutes les écoles de ce pays, nous subissons les effets du Covid-19 et nous sommes donc dans des délais très réduits de communication et de contractualisation des inscriptions à l'école. Nous avons aussi à absorber les mouvements familiaux et les mouvements de personnels encadrants. Il est donc essentiel pour nous de boucler notre connaissance de l'effectif à la date citée ci dessus, pour répondre à nos besoins d'embauche de personnels. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Si vous avez le souhait d'inscrire votre (ou vos) enfant(s) au sein de l'école, nous vous invitons à nous remettre :

- La fiche de renseignement **avant le 6 juillet 2019.**
- Un chèque de 100€ par enfant, relatif aux frais d'inscription. Il sera uniquement encaissé après la validation de l'inscription de l'enfant en juillet 2020.
- La fiche d'engagement financier.

Merci de nous retourner ces documents à l'adresse suivante :

Ecole La Terre des Enfants – 10 rue Marcel Pagnol – 79300 BRESSUIRE

Pour chaque demande d'inscription, nous demandons aux familles de prendre consciencieusement connaissance de notre Livret d'Accueil.

Un deuxième envoi sera constitué de la fiche d'urgence sanitaire, des bulletins d'adhésions à Graines d'éveil et à l'APEA, des statuts et du règlement intérieur de l'association.

En fonction du nombre de places qui s'ouvrira pour la rentrée scolaire de septembre 2020, l'école prendra contact avec vous afin de planifier un rendez-vous avant la rentrée pour rencontrer vos enfants.

Nous précisons que les critères d'admissions pour l'équipe pédagogique au sein de l'école sont :

- ! L'adhésion de la famille au projet pédagogique.
- ! Les places disponibles en fonction des tranches d'âges et de la mixité.

Comme évoqué plus haut, les chèques d'inscription sont encaissés une fois l'inscription de l'enfant confirmée. S'en suivent les formalités complètes d'inscriptions.



**FRAIS DE SCOLARITE
2020/2021**

Grille d'échelonnage des frais de scolarité (2020-2021)

	€/mois sur 12 mois	€ / an	<i>Fratrie 2ème enfant et plus</i>
Budget A	200	2400	190
Budget B	210	2520	200
Budget C	230	2760	220
Budget D	260	3120	240
Budget E	300	3600	280
Budget F	350	4200	330

Grille indicative de quotient familial :

	Quotient familial (QF) indicatif
Budget A	< 800
Budget B	<1200
Budget C	<1400
Budget D	<1600
Budget E	<1800
Budget F	<2000

Aucun justificatif de revenus ne vous sera demandé, nous demandons à chaque famille de se positionner en conscience par rapport à ces tarifs. Votre choix sera valable pour l'année entière.

Le fonctionnement de l'école compte aussi un besoin de ménage et de garderie. Afin de répondre à ses besoins, les familles de l'école s'organisent. Pour plus de précisions, contacter Anaïs COUSANTIER : 07 81 98 92 35.

En plus de ces frais d'écolages fixes, nous invitons chaque famille à effectuer des dons (déductibles des impôts) pour participer à équilibrer le budget du fonctionnement de l'école.

Depuis février 2015, l'association est reconnue d'intérêt général. De ce fait, elle est en capacité de délivrer des reçus fiscaux.

Chaque don est ainsi déductible des impôts à hauteur de 66%. Exemples :

- Si je donne 50€, cela me coûte en réalité 17€
- Si je donne 200€, cela me coûte en réalité 68€
- Si je donne 500€, cela me coûte en réalité 170€
- Si je donne 1000€, cela me coûte en réalité 340€

Modalités de paiement

Ces modalités sont valables pour l'année scolaire 2020-2021. Elles pourront être sujettes à modifications pour l'année scolaire suivante.

Chaque famille reçoit un document d'engagement financier sur lequel elles sont invitées à préciser leur mode paiement.

L'école "La Terre des Enfants" accepte le parrainage des enfants pour leur permettre de suivre leur scolarité dans cette école à moindre frais. Si vous en avez besoin, merci de nous demander le document de parrainage.



La Terre des Enfants
Ecole parentale inspirée par
la pédagogie Montessori



**Association
Graines d'Éveil**
Promouvoir les pédagogies actives et
différenciées dans le Nord Deux-Sèvres

FICHE DE PRE-INSCRIPTION

Année scolaire :/.....

Ce document nous servira à vous recontacter pour vous convier à un entretien avec l'équipe pédagogique. Veuillez remplir une fiche par enfant que vous souhaitez pré-inscrire. Après l'avoir rempli et signé, veuillez nous le remettre ou le retourner par courrier à l'adresse postale Association Graines d'éveil - 10 rue Marcel Pagnol - 79300 Bressuire ou par mail à assograinesdeveil@gmail.com

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : **Age :**

L'enfant est-il actuellement scolarisé : Non Oui

Si oui, en quelle classe est-il ?

Nombre de frère(s) et sœur(s) :

Place dans la fratrie :

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

.....

Téléphone : **E-mail :**

Remarques :

.....

Vous attestez avoir pris connaissance du livret d'accueil.

Fait à, **le**

Signature des parents :

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Anaïs Cousantier au 07-81-98-92-35 ou envoyer un mail à assograinesdeveil@gmail.com. Vous pouvez également aller visiter le site www.assograinesdeveil.com.



**Inscription 2020 – 2021
Engagement financier**

Je (nous) soussigné(s)..... et.....

Parents de :
.....

Joignons le chèque de 100€ d'inscription, à l'ordre de l'association Graines d'éveil qui sera déposé en banque au plus tôt le 30 juillet.

Je (nous) m'(nous) engage(ons) à régler la **totalité** des frais de scolarité pour l'année 2020/2021 **sur 12 mois à partir du 1 août 2020** d'un montant de :

Ecologie mensuel / enfants	Nombre d'enfants	Total mensuel	Total annuel
.....€		€	€

Je (nous) chois(sons) le mode de règlement suivant : (*cocher votre choix*) :

- *Versement mensuel :*
En raison des délais réduits de contractualisation liés à la situation sanitaire du pays, nous sommes obligés de demander la totalité du coût annuel (12 mois) sur un échelonnement maximum de 11 mois. Veuillez nous indiquer le mois où le versement sera doublé :.....
 - virement le 5 de chaque mois (entre le 28 du mois précédent et le 5)
CREDIT AGRICOLE – IBAN: FR76.1170.6000.0456.0047.8373.051
– BIC: AGRIFRPP817
 - chèques confiés dès le 30 juillet et qui seront déposés le 5 de chaque mois.
À l'ordre de Graines d'éveil.
- *Versement trimestriel anticipé :*
 - juillet**-août-septembre
 - octobre**-novembre-décembre
 - janvier**-février-mars
 - avril**- mai-juin

Je (nous) m'(nous) engage(ons) aussi dans la recherche de fonds au travers des actions diverses menées dans les associations Graines d'éveil et APEA, des demandes de mécénat, et toutes autres propositions visant à la récolte de fonds.

Je (nous) m'(nous) engage(ons) à prévenir l'association Graines d'éveil dès que possible à une date antérieure au paiement, en cas de difficultés financières ou retard de paiement.

Fait à Le.....

Signatures obligatoires des parents précédées de la mention « Lu et approuvé et je m'engage »